



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de défense
et de sécurité**

Secrétariat général
Service de défense
et de sécurité
SDS
n° 2020-2315
Affaire suivie par :
Philip ALLONCLE
HFADS
Tél : 01 55 55 84 13
Mél : philip.alloncle@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 30 octobre 2020

La Secrétaire Générale, haut fonctionnaire de
défense et de sécurité des MENJS/MESRI

à

Destinataire *in fine*

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE « Attentat de Nice »

Références : adaptation de la posture VIGIPIRATE « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 »

Faisant suite aux derniers événements qui se sont déroulés sur le territoire national et à l'étranger, le Premier ministre a décidé de réévaluer ce jour le niveau de la posture VIGIPIRATE.

L'ensemble du territoire national est placé, jusqu'à nouvel ordre, au niveau « **urgence attentat** ».

Le dispositif de sécurité de la posture VIGIPIRATE active depuis le 26 octobre 2020 est renforcé et vise :

- La sécurité des lieux de cultes, et assimilés,
- La sécurité des bâtiments publics (services publics et locaux politiques) avec une attention particulière portée notamment sur les établissements scolaires,
- La sécurité des ressortissants, des entreprises et des intérêts français à l'étranger.

Dans cette perspective, sept mesures additionnelles ont été activées. Certaines d'entre elles peuvent concerner les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, puisque sont notamment visées par celles-ci :

- d'une part, une mesure portant sur la restriction voire l'interdiction des activités aux abords des installations et bâtiments désignés, dont les établissements scolaires, en particulier les écoles confessionnelles,
- et d'autre part un ensemble de mesures portant sur le renforcement de la protection des ressortissants et intérêts français à l'étranger.

Le tableau actualisé des mesures actives parviendra aux directeurs de cabinet des recteurs, ainsi qu'aux fonctionnaires de sécurité et de défense (FSD), par envoi séparé.

Le changement de pictogramme sur l'ensemble des bâtiments relevant des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MENJS/MESRI) est donc attendu.

Marie-Anne Levêque,
P/O Préfet, Haut Fonctionnaire Adjoint de
Défense et de Sécurité.


Philippe Alloncle

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique,
Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies,
Mesdames et Messieurs les vice-recteurs,

Madame la directrice générale,
Messieurs les directeurs généraux,

Madame la cheffe de service de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche,

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,

Mesdames les déléguées,

Monsieur le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Mesdames et Messieurs les présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur,

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Mesdames et Messieurs les présidents ou directeurs d'organismes de recherche,

Mesdames et Messieurs les présidents ou directeurs d'organismes,

Madame la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Madame la présidente du CNOUS,

Mesdames et messieurs les directeurs des CROUS.